

Projet de club 2021-2022

L'objet central de notre association sportive est, conformément à ces statuts, *de développer la pratique d'activités sportives de toute nature, présentant parfois un caractère aventureux et passionnant.*

Afin de renforcer son efficacité d'action, le club a **recentré ses activités autour de la pratique du VTT sous toutes ses formes**. Il met tout en œuvre pour en faciliter l'accessibilité par le plus grand nombre et à développer le côté éducatif et sportif à travers son école de VTT pour les enfants.

Le projet de CAPVTT s'articule autour de 5 volets :

• le volet sportif • le volet éducatif • le volet social • le volet économique • le volet sanitaire

Volet sportif de CAP VTT

1) Les activités proposées :

- Ecole de VTT enfants → **labellisée Ecole Française de Vélo**



3 Groupes :

débutants, **débrouillés** et **pré-compétition ou loisir** : tous les mercredis ou samedi après-midi de 14h à 17 h

- **Initiation et perfectionnement adultes**

tous les samedis après-midi de 14 h à 17 h → VTT musculaire et VTT e (groupes constitués en fonction des inscrits).

- **Compétitions officielles**

Participation aux compétitions de la FFC et Fédérations affiliées .

- **Entraînement VTT Adultes :**

Tous les Mardis et vendredis matin de 8h 30 à 13 h

- Randonnées journées, raids, séjours en France et étranger : programme établi en Août 2021.

- **Formation en interne :**

Formation GPS : Utilisation du GPS de randonnées (route et itinéraires sur PC + transfert Vers GPS + application sur le terrain).(Février 2022→ Siège du club La Ciotat)

- **Formation fédérale : Participation** de bénévoles visant l'obtention de brevets fédéraux nécessaires à l'encadrement. Recherche de volontaires pour participer à cette formation au diplôme **d'éducateur ou d'animateur**.

- **Organisation ou participations à des manifestations sportives à but humanitaire :**

Randonnée VTT dans le cadre de la journée nationale « **Vaincre la Mucoviscidose** ». **La parade du Téléthon, Forum des Associations, Fête du sport**

2) Les fonctions assurées :

Encadrement :

Actuellement 20 encadrants :

2 **Entraîneurs** diplômés FFC

5 **Educateurs** diplômés FFC

13 **Animateurs** diplômés FFC

Ils assurent l'encadrement d'initiation et de perfectionnement en direction des enfants de l'école VTT et des adultes, notamment de public féminin.

Ces moniteurs sont épaulés par des **bénévoles adultes membres du club** en voie de formation pour certains.

- La préparation à la compétition ENDURO sera ponctuellement assurée par un **Entraîneur fédéral (LECOURT Stéphane)** spécialisé ENDURO.

Un programme pédagogique EFC est établi pour l'école de vtt et des tests d'évaluation seront mis en place sous la responsabilité d'un **Entraîneur fédéral (ALLAIX Daniel)**.

Le club a obtenu en date du 14 Octobre 2020 le LABEL ECOLE FRANCAISE DE VELO pour une durée de 2 ans.

- Les randonnées VTT de type loisirs sont organisées suivant un agenda (**voir plaquette éditée en Août 2021**) et sont destinées au plus grand nombre.

- Les raids et séjours s'adressent à un public plus ciblé en fonction de leur spécificité technique.

3) Les pratiquants :

- En date du 1 Janvier 2021 ,le club compte un total de 100 membres adhérents (58 hommes et 12 femmes dont 31 jeunes), dont 92 licenciés FFC (saison 2020-2021)
- le milieu social est assez hétérogène et un effort tout particulier est fait pour permettre la pratique par tous.

Le local mis à disposition du club par convention avec la ville se trouve situé dans une zone sensible (HLM Fardeloup) proche du centre ville.

4) Les modalités d'accueil :

- CAP VTT cherche à développer la qualification des membres de l'encadrement.
- Le club favorise la formation de nouveaux cadres bénévoles en finançant leur formation fédérale.
- Afin de promouvoir l'accès au club de certains enfants mal équipés issus de milieu modeste, CAP VTT mettra à leur disposition équipement et VTT gratuitement pour l'entraînement.

5) L'organisation (et/ou participation) à des manifestations éco-responsables

Volet éducatif :

SECURITE dans la pratique : objectif N° 1 par la mise en place d'un Règlement intérieur et d'un formulaire d'adhésion (+ équipement spécifique : trousse de secours aux entraîneurs)

- A travers ses activités le club à pour objectifs éducatifs, le respect de l'environnement et plus particulièrement de la nature, le bon comportement et le respect de l'autre, l'entraide et la solidarité.
- les dirigeants et l'encadrement veillent au respect de ces valeurs notamment auprès des jeunes.
- L'organisation de manifestations humanitaires en partenariat avec la ville de La Ciotat

, des institutions et d'autres associations locales permettent d'atteindre et d'élargir nos champs d'action.

- Ainsi au-delà de la pratique sportive les adhérents sont associés à la vie du club en se mobilisant au travers de ces actions. A titre d'exemple : Participation à l'Assemblée Générale, lutte contre la Mucoviscidose, organisation du Téléthon, engagement dans une formation fédérale pour devenir moniteur dans le club, Forum des associations, Fête du sport à La Ciotat.

Volet social :

- Afin de favoriser l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre l'adhésion à l'association reste fixée à un coût annuel : 55 € pour un enfant et 65 € pour un adulte (dégressif suivant la composition de la famille adhérente).

- L'association est partenaire du CG 13 avec la carte « Collégien13 » ce qui permet le remboursement du coût de la licence et de l'adhésion pour les collégiens soit 100€.

- Le prêt de matériel (VTT) est aussi proposé si nécessaire.

- L'association s'appuie sur un réseau de partenaires : sponsor privé, subvention municipale, Subventions département ou régionale et CNDS.

- Les ressources humaines du club se limitent au bénévolat : pas de salariés dans notre club.

Volet économique :

Budget du club :

- Recettes et dépenses doivent s'équilibrer grâce aux aides que nous recevons et aux subventions, mais il nous faut rester très vigilants car la tendance est à la baisse.
- Les cotisations (d'où l'intérêt d'un recrutement maximum et l'augmentation du coût de l'adhésion)
- le prix de la licence est fixé par notre fédération de tutelle FFC et une partie devrait nous être reversée .

- le club a sollicité et obtenu de la part des services fiscaux en date du 30 septembre 2011 la reconnaissance du club en tant que club d'intérêt général et peut délivrer à ce titre des reçus fiscaux.

Volet sanitaire :

- Tous les gestes barrière devront être respectés lors des activités : masques, gel, organisation de groupes réduit de 6 participants dans les activités hebdomadaires en extérieur. L'école de vtt pourra être temporairement fermée en présence de cas contact ou de confinement. Les compétitions pourront aussi être affectées par ces mesures sanitaires.